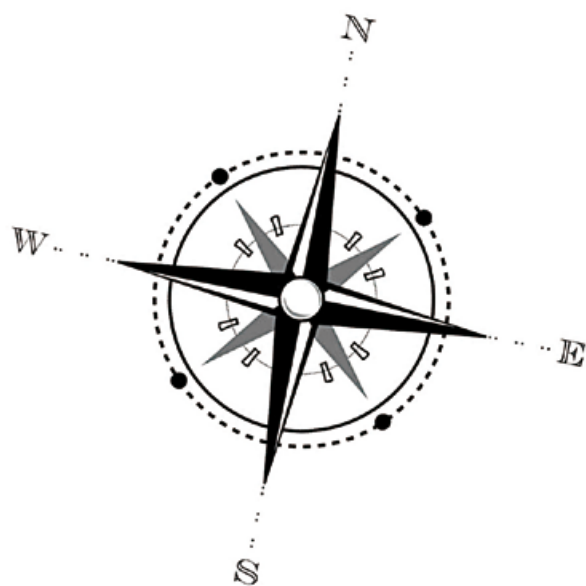


# La boussole

## des risques d'entreprise

| vous est présentée par :



## Sommaire

### ÉDITORIAL [#P.1]

#### ORIENTATION [#P.2]

Quoi de neuf dans la loi de finance 2013 ?

#### ACTUALITÉS [#P.2]

Rendement des fonds Euros 2012

#### INFORMATION [#P.2]

Le dispositif Dufлот

#### RÉGLEMENTATION [#P.3]

Qu'est ce que la norme ISO 26000 ? Et plus généralement, la responsabilité sociétale ?

#### MÉTIERS [#P.3]

Rachat des activités de courtage de Gan Eurocourtage par Allianz France et Helvetia

#### PARTENARIATS [#P.4]

Atout Soleil 2012  
« Le sport pour surmonter les blessures de la vie »

## EDITORIAL

### Une actualité réglementaire toujours très riche !!

Notre édito du dernier numéro de la boussole avait pour titre : Une actualité réglementaire riche !

Force est de constater que 2013 reste sur la même lancée, et mérite même deux points d'exclamation : Vous retrouverez un résumé en page 2 de la **loi de finances** pour 2013, qui ne recèle pas que des bonnes nouvelles...

Le nouvel **Accord National Interprofessionnel** (ANI) est déjà contesté par les syndicats non signataires et par certaines professions, et ce, avant même que le décret d'application soit promulgué. Rappelons que cet accord va rendre obligatoire la couverture complémentaire en frais de santé pour tous les salariés, quelle que soit l'entreprise et la convention collective dont elle dépend.

On nous annonce pour cette année une nouvelle **réforme du système des retraites**, qui, si elle est incontestablement nécessaire pour l'équilibre de nos régimes, s'annonce déjà comme une nouvelle empoignade publique sur le choix entre hausse des cotisations ou baisse des pensions. La réponse nécessaire pour le sauvetage durable de nos régimes étant probablement les deux !

Ce onzième numéro de la boussole, vous permettra également de connaître les taux de rendement des principaux acteurs du marché de l'assurance vie. Même si ces taux sont légèrement en baisse dans l'ensemble, par rapport à ceux de 2011, on reste sur ce sujet dans le positif.

Nous revenons également sur la vente de Gan Eurocourtage par Groupama à Allianz, ainsi que sur un sujet qui nous tiens particulièrement à cœur au sein de notre cabinet, et dont nous aurons l'occasion de vous reparler lors des **25 ans de notre cabinet**, que nous fêterons cette année : La responsabilité sociétale de l'entreprise, et la norme qui y est lié : La norme ISO 26000.

A titre d'exemple, vous trouverez en dernière page, une association qui nous est chère, « A chacun son Everest », menée par la dynamique et émouvante Docteur Christine Janin, que nous avons accompagnée victorieusement dans le Prix Atout Soleil 2012.

Bonne Lecture !



## Orientation

Par Laurent Boulangeat



## Quoi de neuf dans la loi de finance 2013 ?

Tant de choses, qu'il nous est impossible d'être exhaustif !

Vous trouverez néanmoins ci-dessous, les mesures que nous ne qualifierons pas de « phares » mais de plus impactantes :

**1-** Création d'un nouveau taux d'imposition à 45%, pour la fraction des revenus excédant 150 000 € par part de quotient familial (applicable dès les revenus de 2012). Par contre, la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus d'activité a été censurée par le conseil constitutionnel.

**2-** Imposition au barème progressif des dividendes et des intérêts dès 2013 (mais pas sur 2012) avec maintien d'un acompte imputable sur l'impôt sur le revenu liquidé (Suppression indirecte du prélèvement forfaitaire libératoire de 21% pour les dividendes et de 24% pour les intérêts).

**3-** Imposition à l'impôt sur le revenu (IR) des plus-values mobilières. Effective dès 2012 à un taux forfaitaire de 24%, sur le barème progressif de l'IR à partir de 2013, avec des abattements en fonction de la durée de détention et pour les dirigeants et salariés de la société concernée.

**4-** Taxe additionnelle sur les plus-values immobilières réalisées à compter du 1er janvier 2013 après application de l'abattement pour durée de détention d'un montant supérieur à 50 000 €.

**5-** Nouveau barème progressif de l'ISF avec un seuil d'imposition à 1,3 millions d'euros.

Plafonnement de l'ensemble des prélèvements (IR, ISF...) à 75% du revenu.

**6-** Abaissement du plafond global des niches fiscales à 10 000 € (sauf « outre-mer » et Malraux), applicable au 1er janvier 2013.

**7-** Mise en place du dispositif de défiscalisation Duflot et fin du dispositif Scellier. (voir complément d'information ci-dessous)

Bien entendu, si l'un de ces points vous concerne directement, nous restons à votre disposition pour vous en communiquer un détail complet.

Dans le domaine de l'assurance, les avantages fiscaux accordés, que se soit aux contrats d'assurance-vie ou aux retraites complémentaires type Madelin ou article 83, ont été élargis.

# Rendement des fonds Euros 2012 (liste non exhaustive)



Par Quentin Casimir

Comme il est de mise chaque année, vous trouverez ci-dessous les rendements d'un certain nombre de fonds euros (fonds dont le capital est garanti et à la rémunération régulière et positive).

Comme vous pourrez le constater, les rendements 2012 sont souvent inférieurs à ceux de 2011, baisse des taux obligataires des emprunts d'états oblige, mais la baisse est moins forte que celle de 2011 par rapport à 2010.

Ce sont toujours les assureurs qui tiennent la « dragée haute » aux banquiers, et notamment AFER qui continue à faire toujours partie des meilleurs taux de revalorisation, année après année.

DISTRIBUTEURS (CONTRATS)	FONDS EUROS	RENDEMENT 2012 fonds euros	RENDEMENT 2011 fonds euros	RENDEMENT 2010 fonds euros
<b>AFER (Contrat AFER)</b>	Fonds Garanti Afer	3,45 %	3.43 %	3.52%
<b>Allianz</b>	Line Vie	2.96%	3.32%	2.70%
<b>AXA</b>	Fonds Euros Axa	2.90%	3.00%	3.30%
<b>Banque Populaire</b>	Fructi-Selection Vie	2.50%	2.50%	3.10%
<b>Caisse d'épargne</b>	Aikido	2.00%	2.75%	3.30%
<b>CARDIF (Cardif Multi-Plus 3i)</b>	Cardif Securite	3,20 %	3.30 %	3.50%
<b>CREDIT AGRICOLE (Cap Découverte)</b>	Fonds Euros Sécurité	2,50 %	2,50 %	3.15%
<b>DIRECT ASSURANCE (Direct Assurance Vie)</b>	Direct Euro	2,90 %	3.00 %	3.30%
<b>Generali</b>	AGGV	3.20%	3.25%	3.70%
<b>GENERALI (Himalia)</b>	Euro Innovalia	3,62 %	3.80 %	4.20%
<b>GENERALI (Generali Phi)</b>	Fonds Euros Generali	2,95 %	3.00 %	3.60%
<b>LCL (Gulliver)</b>	Fonds Euros LCL (Gulliver)	3,00 %	3.00 %	3.30%
<b>SOCIETE GENERALE (Sequoia)</b>	Sécurité en euros	3,03 %	3.19 %	3.42%
<b>Swisslife</b>	Liberté	2.95%	3.01%	3.20%

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

### Défiscalisation : le dispositif Duflot - Fin du dispositif Scellier

#### Principales différences avec le Scellier :

- Recentrage sur la location dans le secteur intermédiaire.
- Application dans les zones du territoire où le déséquilibre entre l'Offre et la Demande est le plus marqué (fin de l'éligibilité de la zone C).
- Instauration d'un quota de logements éligibles au dispositif au sein d'un même immeuble.

- Limitation à 2 investissements par contribuable et par an.
  - Impossibilité de reporter une fraction de réduction d'impôt excédentaire.
  - Réduction de l'impôt sur le revenu de 18% sans avantages fiscaux complémentaires.
  - Plafonds de ressources du locataire.
  - Plafonds de loyers par m<sup>2</sup> :
- Zone A bis** : 16.52 €    **Reste zone A** : 12.27 €  
**Zone B1** : 9.88 €        **Zone B2** : 8.59 €

# Qu'est ce que la norme ISO 26000 ? Et plus généralement, la responsabilité sociétale ?



Par Romain Bricout

ISO 26000 est l'unique norme internationale qui vise à fournir aux organisations les lignes directrices de la responsabilité sociétale.



Ce document établi par consensus, décrit les principes et thèmes que recouvre la responsabilité sociétale et propose une méthode d'appropriation et de mise en œuvre dans une organisation. Elle donne un cadre international de comportement à tout type d'organisation (entreprises, collectivités, ONG, syndicats...) quelle que soit sa taille, ses domaines d'actions. La norme ISO 26000 respecte les grands textes fondateurs internationaux comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail...

## Pourquoi avoir fait le choix d'une norme ?

**La norme est par définition volontaire donc non contraignante.** Elle éclaire, explique, donne des compléments d'information, évite les incompréhensions ou l'arbitraire. Elle est élaborée par consensus, c'est-à-dire qu'elle ne peut privilégier les intérêts d'un groupe d'acteurs restreint mais bien au contraire du plus grand nombre. Plus de 90 pays ont ainsi pris part à l'élaboration de cette norme. En France, AFNOR a associé plus de 100 organisations à sa rédaction. La norme ISO 26000 est ainsi un outil commun international pour tout acteur voulant construire sa légitimité « responsable ».

## Comment s'articule une démarche ISO 26000 ?

**Pour définir le périmètre de leur responsabilité sociétale,** la norme ISO 26000 invite les organisations à articuler leur démarche autour de sept questions centrales : la gouvernance de l'organisation, les droits

de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, les bonnes pratiques des affaires, les questions relatives aux consommateurs et l'engagement sociétal. Ces questions centrales visent à identifier les domaines d'actions pertinents sur lesquels l'organisation va pouvoir se baser pour fixer ses priorités et mettre en place ses propres actions.

## Quel lien entre développement durable et responsabilité sociétale ?

**Le développement durable répond aux besoins du présent** sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il couvre trois dimensions : économique, sociale et environnementale. La responsabilité sociétale est la contribution des organisations au développement durable. Elle se traduit par la volonté de l'organisation d'assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement et d'en rendre compte.

## Pourquoi engager son organisation dans une démarche sociétale ?

**La responsabilité sociétale est une démarche de progrès** qui s'inscrit dans une recherche de performance globale de l'organisation. Elle pousse à remettre en question les pratiques des organisations qui s'y engagent (réduction des risques, qualité du dialogue social, rapport de l'organisation avec son territoire, attractivité pour de futurs embauchés, amélioration des relations avec les entreprises, les fournisseurs, les pairs, la communauté au sein de laquelle elle intervient, productivité...) et incite à travailler différemment. L'organisation est fondamentalement incluse dans notre société. Elle ne peut vivre en autarcie et rester indifférente aux problèmes économiques, sociaux ou environnementaux qui se posent. Une démarche ISO 26000 peut ainsi constituer un formidable levier de croissance pour l'organisation : nouveaux clients, nouveaux marchés...

©AFNOR - Propos recueillis avec la participation de l'attaché de presse Mr Olivier Gibert.

## Métiers

Par Sylvain Duret



## Rachat des activités de courtage de Gan Eurocourtage par Allianz France et Helvetia

Le 1<sup>er</sup> octobre 2012, ALLIANZ FRANCE a annoncé avoir finalisé l'acquisition des activités de courtage de GAN EUROCOURTAGE, jusqu'alors filiale à 100% de GROUPAMA SA. Cette opération a été approuvée par les autorités européennes de la concurrence et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP). Ces autorisations concluent avec succès l'ensemble des discussions intervenues entre ALLIANZ FRANCE et GROUPAMA SA, précédent propriétaire de ce portefeuille.

Il s'agit d'un transfert de portefeuille incluant le portefeuille des polices d'assurance en vigueur, les équipes, ainsi que l'ensemble des moyens opérationnels. Elle porte sur les activités IARD\*, hors branche « transport », de GAN EUROCOURTAGE d'un montant d'environ 800 millions d'euros de chiffre d'affaires.

ALLIANZ FRANCE accueille dès à présent les 654 salariés de GAN EUROCOURTAGE, les activités de courtage étant progressivement rapprochées de celles d'ALLIANZ. Cette acquisition donne naissance à l'un des leaders du marché du courtage en France avec plus de 20% de parts de marché en assurance « dommages ».

ALLIANZ annonce vouloir conjuguer les atouts des deux entités pour proposer à ses clients les compétences et le talent d'un des nouveaux leaders sur le marché de l'assurance en France : la solidité financière, la proximité, la technicité et la réactivité.

A noter que la branche « transport » a quant à elle été cédée par GROUPAMA SA à la compagnie HELVETIA ASSURANCE SA. Grâce à cette acquisition, HELVETIA FRANCE se positionne désormais en tant que numéro deux sur le marché français de l'assurance transport.

Si vous êtes titulaire d'une police GAN EUROCOURTAGE, ces changements ne modifient en rien les conditions de garantie et de tarif de vos contrats, pas plus que les relations privilégiées que vous entretenez avec nos équipes.

\*I.A.R.D est une abréviation utilisée dans le monde de l'assurance pour **Incendie, Accidents et Risques Divers**, en opposition avec l'Assurance de personnes.





## Atout Soleil 2012

# « Le sport pour surmonter les blessures de la vie »



Par **Sébastien Klémencic**

Le prix Atout Soleil, opération de mécénat développée par GPMA, avec le soutien de GENERALI, distingue chaque année depuis 6 ans des associations dont l'action quotidienne combine conviction, ingéniosité et efficacité au service d'un thème donné.

Cette année, l'opération avait pour thème « **Le sport pour surmonter les blessures de la vie** ».

Raffin & Associés a parrainé le dossier de l'association « *A Chacun son Everest* ! » fondée par Christine Janin.

Cette association permet à des enfants atteints de cancer, en traitement ou en rémission, de se reconstruire en gravissant « leur Everest » personnel au cours de stages de montagne (3 210 enfants depuis 1994).

Les prix Atout Soleil 2012 ont été remis mardi 5 décembre à 14 associations, et à Christine Janin pour l'action d'« *A Chacun son Everest* ! ».

[www.achacunsoneverest.com](http://www.achacunsoneverest.com)

A cette occasion nous avons rencontré le porte-drapeau Generali, Stéphane Rouyer, triathlète handisport haut-savoyard au palmarès impressionnant.

<http://stephane-rouyer.onlinetri.com>

En 2012, « *A Chacun son Everest* » a ouvert les portes de sa maison de Chamonix aux femmes ayant eu un cancer du sein pour les accompagner durant leur rémission. L'objectif est d'aider ces femmes à se réconcilier avec leur corps, libérer la parole et se projeter à nouveau dans l'avenir.

[www.achacunsoneverest-femmes.com](http://www.achacunsoneverest-femmes.com)

**Pour répondre à la demande de toutes ces femmes, l'association à besoin de nous !**



Christine Janin, entourée de Sébastien Klémencic, Zinedine Zidane et Stéphane Rouyer.

### NOUS CONTACTER

#### Annecy

Parc Altaïs - BP 69039  
74 991 ANNECY  
assurances@raffin-associes.fr

Assurance des personnes :  
**Tél : 04 50 45 10 00**

Société de courtage d'assurances  
N° Orias : 07 019 332

Assurance des biens :  
**Tél : 04 50 69 05 38**

Société de courtage d'assurances  
N° Orias : 07 000 590

#### Bonneville

175 boulevard des Allobroges  
BP10  
74131 BONNEVILLE CEDEX  
bonneville@agence.generalif.fr

**Tél : 04 50 97 12 55**  
Société d'agent d'assurances  
N° Orias : 07 019 804

#### Astéries :

Société de courtage d'assurances  
N° Orias : 07 019 271

#### Chambéry

Bâtiment Le Dauphin  
18, allée du Lac Saint-André  
73370 LE BOURGET DU LAC  
chamberylebourget@agence.  
generalif.fr

**Tél : 04 79 65 41 53**  
Société d'agent d'assurances  
N° Orias : 07 019 778

#### Cluses

133 rue de l'Arve  
74300 CLUSES  
cluses@agence.generalif.fr  
**Tél : 04 50 98 34 18**

Société d'agent d'assurances  
N° Orias : 07 019 786

#### Raffin & Associés

Parc Altaïs  
71 rue Cassiopée  
BP 69 039 Chavanod  
74591 Annecy Cedex 09  
N° SJRET 482 860 582 00014  
Rédacteurs :  
Boulangeat Laurent, Duret Sylvain,  
Klémencic Sébastien, Raffin Fabien.

**Maquette :** Magnana

**Imprimeur :** kalistene conseil

4 numéros par an. Dépôt légal à parution Raffin & Associés  
Reproduction interdite pour tous pays sauf autorisation  
expresse de l'éditeur.

Crédit photos : Fotolia.com • gettyimages.com • Photlook